

N/REF : 8/12/2025 17H35 C:000053 I:02480
V/REF : AC/C35083
V/Email reçu le Lundi 08/12/2025 a 17H35

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BLG
IMMEUBLE : LOUIS BOULANGER -BLG
14/36/37, SQUARE PEDRO FLORES
30-35, SQUARE LOUIS BOULANGER
35700 RENNES

Rennes, le

24 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 30 SQUARE LOUIS BOULANGER - MR NATCHIDO 07 53 03 41 61
LOGEMENT N° 013541 TYPE 4, PORTE 01

MOTIF : PURGE OU DÉSEMBOUAGE DE RADIATEUR QUI NE CHAUFFE PLUS

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 11/12

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

CONSTAT : TOUS LES RADIATEURS FONCTIONNENT CORRECTEMENT

PURGE CHAQUES RADIATEURS AINSI QUE 6 PURGEURS EN HAUT DU RÉSEAU

EXPLICATION AUX LOCATAIRES AFIN DE RÉGLER LE THERMOSTAT

CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR AB Email envoyé le 22/12/25 a 13H59 M. R TALLEUX

BB AB Email envoyé le 12/12/25 a 10H24 M. R TALLEUX

AT LCOMPTER Email envoyé le 11/12/25 a 14H28 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00		100,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00
	TOTAL H.T.				120,00
	T.V.A. a 10,00%				12,00
	TOTAL T.T.C.En EURO				<u>132,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.